

# CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

-----  
Séance du mardi 1er octobre 2024

Rapporteur : François Daudruy

## QUESTION N°2 :

### **Demande de subvention pour des travaux d'aménagement de l'ancien logement de fonction**

Monsieur le maire expose que le projet de nouveau groupe scolaire prend du retard du fait d'études successives et de fouilles archéologiques demandées pour mener à terme le projet d'aménagement du centre-bourg.

Actuellement, la garderie du matin et du soir s'effectue dans des préfabriqués qui ne sont plus adaptés à l'accueil de nos élèves.

Parallèlement, face à ce retard, l'ancien logement de fonction des instituteurs situé dans l'enceinte de l'école pourrait être utilisé mais à ce jour, il ne présente pas les normes nécessaires pour l'accueil, notamment en matière d'électricité et d'isolation.

S'agissant d'une bâtisse en briques et silex, il est prévu de lui trouver une nouvelle vocation lorsque le groupe scolaire sera construit, c'est donc anticiper l'avenir et maintenir cet équipement dans de bonnes conditions que d'y réaliser des travaux structurants.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accepter la réalisation de ces travaux d'aménagement dont le coût est estimé à **.41 666,67..H.T / .52 800,00. TTC**
- Accepter la démolition des préfabriqués dont le coût est estimé à **.26 666,67..H.T / .32 800,00. TTC**
- Accepter l'inscription au budget 2024
- Autoriser Monsieur le maire à solliciter toutes les subventions pour ces dossiers complémentaires

*Adopté à l'unanimité.*



Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

Date de mise en ligne

*J. Galia*

03/10/24

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD  
76400 (SEINE MARITIME)

### Séance du mardi 1er octobre 2024

#### Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1<sup>er</sup> octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 24 septembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT et Monsieur François DAUDRUY, *Adjoint au maire*

Monsieur Victor BALIER, *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Elvira HACHE, Marie-Claire LEBAS-PIGNOL, Nathalie LETELLIER;  
Messieurs Dominique BARBARAY, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Xavier PAILLETTE, *Conseillers municipaux*

#### ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Marie-Lise DEGREMONT (pouvoir à Madame Moignot), Sophie RIOULT (pouvoir à Madame Malandain), Marie-Pierre PRIEUR (pouvoir à Madame Lebas-Pignol), Monsieur Serge LECROSNIER (pouvoir à Monsieur Balier).

Le quorum est atteint.

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Victor Balier* a été désigné pour remplir ces fonctions.